

ENSEIGNEMENTS OBLIGATOIRES

ENSEIGNEMENTS COMMUNS

Français	4h00
Histoire-Géographie	3h00
Langues vivantes étrangères (LV1 et LV2)	5h30
Mathématiques	4h00
Physique - Chimie	3h00
Sciences de la Vie et de la Terre (SVT)	1h30
Éducation Physique et Sportive (EPS)	2h00
Éducation Morale et Civique (EMC)	0h30

ENSEIGNEMENTS D'EXPLORATION

L'élève doit choisir deux enseignements correspondant chacun à 1h30 de cours par semaine soit 3h au total*

*Le choix des enseignements d'exploration n'est pas dérogatoire. L'affectation au lycée Jean Macé se fait selon l'adresse du domicile familial.

ACCOMPAGNEMENT PERSONNALISÉ

Chaque élève en bénéficie à raison de 2h00 par semaine pour l'aider à organiser son travail lui permettre d'approfondir ses connaissances dans certaines disciplines ou l'aider à construire son orientation (Parcours Avenir.)

ENSEIGNEMENTS D'EXPLORATION

Un 1^{er} enseignement obligatoirement choisi parmi 2 enseignements d'économie (1h30/semaine)

Principes Fondamentaux de l'Économie et de la Gestion (PFEG)

OU

Sciences Économiques et Sociales (SES)



Un 2^{ème} enseignement est choisi parmi les autres enseignements d'exploration (1h30/semaine)

Création et activités artistiques
Arts du Son

Création et Activités artistiques
Arts Visuels

Création et activités Artistiques
Patrimoine

Sciences
et Laboratoire

Méthodes et
Pratiques Scientifiques

Littérature et
Société

L'élève peut choisir de remplacer le deuxième enseignement d'exploration par une de ces trois langues:

Russe
langue vivante 3
(3h par semaine)

Grec ancien
(3h par semaine)

Latin
(3h par semaine)

OPTIONS FACULTATIVES (1 seul choix possible)

L'Histoire des Arts est couplée avec l'Enseignement d'Exploration Patrimoine sur un horaire global de 3h.

La musique comprend l'obligation de participer à la chorale (1h par semaine)

Toutes les combinaisons d'enseignements d'exploration et d'options facultatives ne sont pas possibles.

Un même enseignement ne peut pas être choisi au titre des enseignements d'exploration et des enseignements facultatifs.

Musique
(3h/semaine)

Arts Plastiques
(3h/semaine)

Histoire des arts
(3h/semaine)

Russe
(3h/semaine)

Grec
(3h/semaine)

Latin
(3h/semaine)

SECTION EUROPÉENNE

TUTORAT

Pour accompagner l'élève dans son parcours de formation et d'orientation, un tutorat est proposé à tous les élèves dès la seconde.

Le tuteur l'accompagne dans ses choix, en collaboration avec le professeur principal, les conseillers principaux d'éducation et le conseiller d'orientation - psychologue. Le tutorat s'exerce tout au long de la scolarité, et l'élève peut être suivi, sauf circonstances particulières, par le même tuteur pendant ses années de lycée.

Enseignement complémentaire que l'élève peut suivre de la seconde à la terminale en anglais ou en espagnol.

Section européenne (Anglais/Gestion 2h/semaine)

1h de Langue des Affaires
selon le niveau (de la seconde à la terminale)

- étude du vocabulaire propre au monde de l'entreprise
- étude de concepts économiques et juridiques,
- analyse de documents de presse économique et sociale
- activités extra scolaires dont au moins un séjour dans un pays de l'Union Européenne

+ 1h d'anglais renforcé



Section européenne (Espagnol/Maths 2h/semaine)

1h de Mathématiques
selon le niveau (de la seconde à la terminale)

- étude du vocabulaire scientifique
- étude de concepts mathématiques,
- analyse de documents,
- activités extra scolaires dont au moins un séjour dans un pays de l'Union Européenne.

+ 1h d'espagnol renforcé



Admission

La section européenne n'est pas dérogoire.

Le nombre de places en section européenne étant restreint, les dossiers des élèves qui y postulent seront classés (résultats et attitude scolaire).